

Réunion du Conseil Communautaire 23.10.2014 à 19 h 00 à Gemeaux

Compte-rendu

Liste des présents :

Présents : MM. MOYEMONT, MICHELIN, BIANCONE, BAUDRY, STAIGER, CHAITEMPS, DUPIN, DARPHIN, SAUVAGEOT, PERSIGNY, BRIGAND, DEHEE, PASSEREAU, LEHMANN, MONNETTE, LAVEVRE, CHAUDRON, ROBIN, BOLDRINI, MONOT, PAQUET, POMI, BAUMANN, PERDERISET, SCHWEIZER, BUNTZ, GRADELET, USQUIN, MARCOUYOUX, DANIEL.

Mmes CHANUSSOT, SOLDATI, STAIGER, RABIET, PERRIER, CARDINAL, LETOUZEY, RONDOT, MALOUBIER, BONINO.

Suppléant : M. CORNETET

Personnes excusées :

MM. BOIRIN, Mme VIENOT
M. LAYE (pouvoir à M. CHAITEMPS)
M. LE BOURVA (pouvoir à M. DARPHIN)
M. DELEGUE (pouvoir à M. PASSEREAU)
M. STOERCKEL, (pouvoir à M. MONOT)
Mme BILBOT (pouvoir à M. CHAUDRON)

Personnes absentes :

MM.

Assistaient également à la réunion :

MM. REBEROL, MORTET, JUNG, BARD, BUFFET et Mme SEREX (tous suppléants)
M. BARRIERE (Conseiller Général)
M. DE LAMBERTERIE (Trésorier)

Rédaction : Véronique GOUDET, le 2 décembre 2014

Validation : Luc BAUDRY, le 8 décembre 2014

Diffusion : Délégués communautaires

23 communes, ensemble, dans l'action...

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel – Relais petite enfance – Tourisme – Espaces jeunes – Voirie intercommunale – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Les Halles d'Is-sur-Tille – Balayeuse intercommunale – Structure multi accueil – Enfance/Jeunesse – Portage de repas à domicile pour personnes âgées – Ecole de musique de la Covati – Accueils péri et extrascolaires

En préalable au conseil communautaire, l'adjudant chef Durcaze, dans le cadre de la sécurité intérieure, fait une présentation de l'activité de la gendarmerie sur le secteur d'Is-sur-Tille pour l'année en cours.

Le président propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour du conseil communautaire :
Il s'agit de l'approbation du bail et d'une convention d'occupation pour le local « restos du cœur » (délib 97/2014)
Le conseil accepte à l'unanimité l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

2/ Finances

Décision modificative 3/2014 – budget principal (délibération 88/2014)

Les modifications concernent uniquement la section de fonctionnement.
En dépenses, les plus importantes portent sur le Fonds de péréquation Intercommunal et communal pour 3000 €, des régularisations sur le chapitre charges de personnel afin de pallier à un remplacement de congé maladie ainsi que sur les indemnités des élus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
Approuve, par 41 voix favorable et 4 abstentions (MM. Passereau + 1 pouvoir, Lavèvre et Mme Letouzey), les décisions modificatives budgétaires pour les montants suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses 19 550.00 €

Recettes 8 050.00 €

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, le montant de 11 500 € sera pris sur l'excédent dégagé lors du vote du budget primitif 2014.

3/ Ecole de musique

Gilles Passereau informe les membres de son élection à la présidence de l'ASEDM et explique qu'il préfère donc s'abstenir concernant le vote des délibérations relatives à l'école de musique.

Tarif des cours de cirque

Le vice président explique que, dans le cadre de la convention relative au schéma départemental des enseignements artistiques signée avec le Conseil Général, il est possible de proposer des activités culturelles autres que la musique.

La Covati a souhaité mettre en place une activité cirque.

délibération 89/2014

Dans le cadre « innovations et nouveaux publics » du schéma départemental de l'enseignement spécialisé subventionné par le Conseil Général, la Covati a décidé de proposer une nouvelle activité culturelle par la mise en place d'un département cirque.

Le conseil doit fixer les tarifs correspondants.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
Par 44 voix favorables et 1 abstention (M. Passereau)

Fixe comme suit les tarifs de l'enseignement du cirque à compter du mois d'octobre 2014 :

DISCIPLINES	Tarifs par trimestre	
	Elèves de moins de 25 ans	Elèves de plus de 25 ans
Cirque	43 €	54 €
FM + Cirque	79 €	99 €
Instrument + Cirque	103 €	129 €
FM + Instrument + Cirque	116 €	145 €

Légende :

FM : formation musicale

Instrument : instrument en cours individuel

PRECISE que les cours sont collectifs.

Convention de mise à disposition de la salle polyvalente de Tilchâtel

Le vice président précise que la salle sera utilisée pour les ateliers cirques et que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux par la commune de Til-Châtel

délibération 90/2014

Dans le cadre « innovations et nouveaux publics » du schéma départemental de l'enseignement spécialisé subventionné par le Conseil Général, la Covati a décidé de proposer une nouvelle activité culturelle par la mise en place d'un département cirque.

Afin de dispenser cet enseignement, des locaux doivent être mis à disposition. Dans la continuité de l'atelier cirque qui était déjà animé à Til-Châtel, il est proposé d'utiliser ces mêmes locaux qui semblent bien adaptés.

Dans ce cadre, une convention doit être passée avec la commune.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
Par 44 voix favorables et 1 abstention (M. Passereau)

Approuve la convention de mise à disposition de la salle polyvalente de Tilchâtel à intervenir avec cette commune.
Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout avenant éventuel.

La convention est annexée à la présente délibération

Création de postes rentrée 2014-2015 (délibération 91/2014)

Vu le nombre d'élèves inscrits à la rentrée dans les diverses disciplines proposées,
Il est nécessaire de créer des postes afin de répondre au mieux à la demande.

Les postes créés les années antérieures qui ne seront pas pourvus seront supprimés après avis du Comité Technique Paritaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
Par 44 voix favorables et 1 abstention (M. Passereau)

- ✓ DECIDE la création à compter du 1^{er} novembre 2014 de 4 postes d'assistant d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe contractuel (CDD) :
 - 1 poste à raison de 1 heures 15 hebdomadaires (rémunéré sur la base de 1.25/20^e)
 - 1 poste à raison de 2 heures 00 hebdomadaires (rémunéré sur la base de 2.00/20^e)
 - 1 poste à raison de 5 heures 20 hebdomadaires (rémunéré sur la base de 5.33/20^e)
 - 1 poste à raison de 5 heures 40 hebdomadaires (rémunéré sur la base de 5.67/20^e)

Ces postes sont créés conformément à l'article 3-3, 4° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Les agents seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire des assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe (IB 350-IM 327).

- ✓ DECIDE la création à compter du 1^{er} novembre 2014 de 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe contractuel (CDI) :
 - 1 poste à raison de 5 heures 30 hebdomadaires (rémunéré sur la base de 5.50/20^e)
 - 1 poste à raison de 1 heures 30 hebdomadaires (rémunéré sur la base de 1.50/20^e)

Ces postes sont créés conformément à l'article 3-3, 4° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Les agents seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire des assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe (IB 350-IM 327).

AUTORISE le Président à signer les contrats et avenants correspondants.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2014.

Rémunération accessoire (délibération 92/2014)

Le Président expose :

La Covati met en place un département cirque au sein de l'école de musique et doit recruter des intervenants pour animer les cours.

Il explique également que pour cette discipline, il est difficile de trouver des professeurs.

L'un des intervenants ayant déjà un emploi public à temps complet doit être rémunéré au moyen d'une rémunération accessoire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
Par 44 voix favorables et 1 abstention (M. Passereau)

DECIDE de rémunérer un assistant d'enseignement artistique au moyen d'une rémunération accessoire à compter du 1^{er} novembre 2014 :
✓ Madame NAZAT Catherine percevra un forfait mensuel de 230 € correspondant à 3 heures hebdomadaires d'enseignement.

AUTORISE le Président à signer les contrats correspondants.
DIT que les crédits sont inscrits au budget 2014.

4/ Affaires scolaires

Classe d'intégration scolaire

Tarif participation à la CLIS – collectivités extérieures à la carte scolaire

*Cécile Staiger explique que la participation demandée aux collectivités extérieures n'a pas été revue depuis 2002.
Il est proposé de passer la participation de 200 € à 300 € par élève.*

délibération 93/2014

Dans le cadre de sa compétence affaires scolaires, la Covati gère l'organisation matérielle des classes d'intégration scolaires (CLIS) et leur accueil périscolaire.

Les élèves qui fréquentent ces classes sont issus de communes de la carte scolaire arrêtée par l'inspection académique mais peuvent également accueillir des élèves extérieurs à cette carte scolaire.

Les collectivités extérieures à la carte scolaire qui envoient un ou plusieurs élèves en CLIS doivent participer aux frais de fonctionnement. Une participation forfaitaire par élève leur est demandée.

Il est proposé de revoir le tarif de cette participation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

FIXE la participation des collectivités extérieures à la carte scolaire lorsque celles-ci envoient un ou plusieurs élèves en CLIS à 300 € par élève à compter du 1^{er} janvier 2015.

Tarif participation à la CLIS – communes de la carte scolaire

La vice présidente indique que la revalorisation proposée fait passer le tarif par habitant de 1.65 € à 1.70 € et concerne les communes hors Covati faisant partie de la carte scolaire.

délibération 94/2014

Dans le cadre de sa compétence affaires scolaires, la Covati gère l'organisation matérielle des classes d'intégration scolaires (CLIS) et leur accueil périscolaire.

Les élèves qui fréquentent ces classes sont issus de communes de la carte scolaire arrêtée par l'inspection académique mais peuvent également accueillir des élèves extérieurs à cette carte scolaire.

Afin de faire participer les communes de la carte scolaire aux frais de fonctionnement de ces classes, une participation par habitant a été mise en place.

Il est proposé de revoir le tarif de la participation annuelle.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

FIXE la participation annuelle au fonctionnement des Classes d'Intégration Scolaires pour les communes faisant partie de la carte scolaire à 1.70 € par habitant à compter du 1^{er} janvier 2015.

Aide à la réhabilitation des systèmes d'ANC : convention avec l'Agence de l'Eau

Marc Chautemps présente la délibération. Une première délibération avait été prise et concernait un premier groupe de réhabilitations d'assainissements Non Collectifs. Le conseil devra délibérer à chaque nouvelle demande groupée.

délibération 95/2014

Le Président de la Covati expose :

En 2006, la COVATI a créé un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

L'Agence de L'Eau Rhône Méditerranée Corse, dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 pour la réhabilitation des Assainissements Non Collectifs (ANC), peut verser une aide forfaitaire de 3 000 € aux particuliers.

Ces aides doivent transiter par le SPANC qui doit pour cela mener des opérations groupées de réhabilitations sur son territoire et être à jour dans son zonage.

Pour être éligibles, les installations doivent répondre aux critères suivants :

- ✓ Avoir été réalisées avant 1996
- ✓ Présenter un risque sanitaire ou environnemental certain.

Il est proposé que la Covati se porte mandataire des particuliers pour percevoir et leur reverser les aides de l'Agence de l'Eau. Une convention de mandat sera passée entre la Covati et l'Agence de l'Eau.

Il est précisé que les particuliers restent maîtres d'ouvrage des travaux et qu'ils s'engageront par convention avec la Collectivité sur leurs propres obligations et la mandateront pour percevoir et leur reverser l'aide.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention de mandat à intervenir entre la Covati et l'Agence de l'Eau RMC relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs attribuées aux particuliers maîtres d'ouvrage. *Le montant total de l'aide de la présente opération sera de 30 000 €.*

DIT que des conventions seront établies avec chaque particulier réhabilitant un système d'ANC.

AUTORISE le président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

❖ **Autres actions sociales**

Subvention salon séniors

Le président explique que le centre social, à la demande des élus, va proposer de nouveaux ateliers au salon séniors avec différents quiz (code de la route, sécurité, santé...). Il est proposé d'allouer une subvention complémentaire de 500 €.

Délibération 96/2014

Le centre social de la Tille et de l'Ignon organise depuis plusieurs années le Salon Séniors dédié principalement aux retraités.

Une subvention de 500 euros inscrite au budget primitif a été attribuée au Centre Social pour l'organisation du Salon Séniors édition 2014.

Dans le cadre de ce salon, la Covati a demandé des animations supplémentaires.

Le Centre Social a répondu favorablement en proposant des ateliers nouveaux (quiz code de la route, sécurité, santé...)

Il est proposé de donner un complément de subvention au Centre Social de la Tille et de l'Ignon.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'allouer au Centre Social de la Tille et de l'Ignon une subvention complémentaire de cinq cents euros (500 euros) qui s'ajoutera à celle déjà votée au budget primitif du même montant.

DIT que les crédits sont prévus dans la décision modificative 3/2014 du budget principal.

Bail de location d'un local et convention d'occupation au profit des restos du cœur

Luc Baudry explique que des démarches ont été faites afin de reloger l'association « les restos du cœur ».

Différentes hypothèses ont été étudiées : construction d'un local ou location.

Le bureau considère que ce n'est pas le rôle de la Covati de réaliser un tel investissement et propose de louer un local (ancien restaurant chinois à Is-sur-Tille)

Délibération 97/2014

L'association « les Restos du Cœur » était logée dans un bâtiment appartenant à l'Etat situé sur la commune d'Is-sur-Tille.

L'Etat a souhaité vendre ce local.

Considérant le rayonnement de cette association qui concerne toutes les communes de la COVATI voire au-delà, la Covati s'est, dans un premier temps, portée acquéreur.

Comme il était nécessaire de réaliser de gros travaux de réfection sur le bâtiment, une étude a été menée.

Compte-tenu du coût élevé des travaux à réaliser, le projet d'acquisition a, dans un second temps, été abandonné.

Diverses solutions de relogement ont été envisagées, la solution retenue consiste en la location d'un local par la Covati au profit de l'association. Ce local, situé 4 rue général Charbonnel à Is-sur-Tille, appartient à la SCI FELIX.

Une convention d'occupation sera passée avec l'association qui précisera les modalités d'occupation des locaux ainsi que les modalités financières de remboursement des charges de fonctionnement à la Covati.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le bail de location à intervenir avec la SCI FELIX moyennant un loyer mensuel de six cents euros (600 €) hors charges, à effet du 1^{er} novembre 2014. Ce bail est conclu pour une durée de 6 ans.

AUTORISE le Président à signer ce bail de location ainsi que tout avenant éventuel.

APPROUVE la convention d'occupation à intervenir avec l'association « les Restos du Cœur ».

AUTORISE le Président à signer ladite convention ainsi que tout avenant éventuel.

❖ Enfance jeunesse

Christian Charlot présente le bilan des activités de l'été 2014. ([power point joint](#))

7/ Questions diverses

Intervention de Luc Baudry

Projet eolien :

L'enquête publique se déroulera du 20 novembre au 17 décembre 2014 inclus.

Le siège de l'enquête se situe à Marey sur Tille. 12 communes étant impactées par le projet, le cabinet tiendra 12 permanences.

Les dossiers seront livrés à la Covati à partir du 6 novembre et pourront être retirés dès le lendemain.

Les communes concernées vont également recevoir un avis à afficher sur les panneaux extérieurs – un huissier viendra constater l'affichage.

Il est vivement conseillé aux communes de déposer des avis favorables lors de l'enquête publique.

Loi ALUR : instruction des documents d'urbanisme

Une réunion a été organisée le 22 octobre par le Préfet et la Direction Départementale des Territoires. Il est préconisé un regroupement à l'échelle intercommunale voire de plusieurs intercommunalités.

La loi n'offre pas la possibilité de passer par des organismes privés (CAUE, bureaux d'études...)

Des formations destinées aux instructeurs vont être dispensées par le CNFPT sur l'année 2015.

10 communes de la Covati sont impactées dès le 1^{er} juillet 2015 et 1 ayant une carte communale le sera au 1^{er} janvier 2017.

Intervention de Frédéric MARCOYOUX

Pouvoirs de police

Monsieur MARCOYOUX demande ce qu'il en est des transferts de pouvoir de police.

Il lui est répondu que plusieurs communes ayant refusé le transfert, le Président va prochainement prendre un arrêté, qui sera notifié à toutes les communes membres, afin de renoncer aux transferts sur le territoire.

Intervention de Thierry Darphin

Fête de la truffe : Le vice président remercie Dorina Gatteaut pour l'organisation de cet événement qui a été un succès.

Chemins de randonnées : la convention avec l'association Is Loisirs Nature pour l'entretien des chemins a été renouvelée.

Réunion : une commission tourisme communication est prévue le 13 novembre 2014.

Intervention de Cécile Staiger

Nouveaux rythmes : les NAP seront mises en place progressivement dans tous les accueils périscolaires après les vacances de la Toussaint

Structure multi accueils : Des rencontres ont eu lieu avec les différentes entreprises ayant acheté des places à la SMA.

Intervention de Christophe Monot

Une commission finances a eu lieu le 6 octobre afin de proposer les décisions modificatives validées ensuite par le bureau.

Le percepteur a présenté une étude relative au passage en fiscalité professionnelle unique. La présentation pourra être proposée lors d'une soirée d'informations.

Le bureau a proposé de reporter la décision en 2015 afin de laisser le temps d'approfondir et de compléter cette étude.

Intervention de Jean-François Brigand

Seuil de Bourgogne :

Des panneaux de communication visibles de la route ont été posés.

Le vice président remercie les communes d'avoir répondu à l'enquête relative au recensement des zones d'activités : 14 communes ne possèdent pas de zones mais certaines ont mentionné l'implantation de commerces de proximité, cela permet de bien identifier l'existant.

9 communes ont créé des zones.

Une commission développement économique a été convoquée le 2 octobre.

Une rencontre a eu lieu avec le club entreprendre et Temps Réel. Cette rencontre a été très appréciée des chefs d'entreprise.

Une nouvelle commission développement économique se réunira le 5 novembre afin d'étudier un possible partenariat avec la CCI afin de promouvoir la zone.

Intervention de Jean-Denis Staiger :

voirie :

Une commission sera organisée en novembre ou début décembre

Concernant le programme de travaux 2015, tout devra être finalisé pour le 15 février prochain.

Le programme des travaux de la Covati reste à définir.

Un échéancier avec tous les travaux à réaliser dans le futur sera établi.

Une étude concernant l'inspection du pont sur la voie communautaire à Echevannes sera réalisée pour un montant de 3 800 € HT.

Groupement gaz :

La Covati a adhéré au groupement de gaz conduit par le Siceco. L'Economie qui sera réalisée est estimée à environ 1 500 € par an sur les contrats de la Covati.

Intervention de Michèle Chanussot

Semaine bleue :

Madame Chanussot remercie les communes qui ont fait remonter les informations relatives aux inscriptions. La journée a eu un grand succès puisque 480 personnes du territoire y participaient.

Mobitille :

La commission d'appel d'offres a étudié les 2 propositions.

C'est l'entreprise Transmontagne qui sera retenue.

Intervention de Vincent Sauvageot

Le magazine IS ci&là est disponible à la distribution

Prochaines réunions

Bureau : le 2 décembre 2014

Conseil communautaire : le 17 décembre 2014

La séance est levée à 21 h 15